



Département des Affaires juridiques
Décision : DAJ2021-234

LE PRESIDENT DIRECTEUR GENERAL DE L'INSTITUT NATIONAL DE LA SANTE ET DE LA RECHERCHE MEDICALE

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations de fonctionnaires portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 83-975 du 10 novembre 1983 modifié relatif à l'organisation et au fonctionnement de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu le décret du 26 novembre 2018 portant nomination du Président de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2008-181 du 7 juillet 2008, modifiée relative au Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) au sein de l'Institut national de la santé et de la recherche médicale ;

Vu la décision n° 2014-303 du 17 avril 2014 relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu la décision n° 2017-104 relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu la décision n° 2020-269 relative aux membres du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm (CEEI) ;

Vu le règlement intérieur du CEEI
Dans sa version adoptée le 25 avril 2017 ;

DECIDE :

- Article 1 :** Madame Adrienne ANGINOT est nommée coordinatrice du Comité d'Evaluation Ethique de l'Inserm, CEEI.
- Article 2 :** La présente décision prend effet à compter du 1^{er} septembre 2021.

Le Président-directeur général

Dr Gilles BLOCH